Image not found or type unknown

Donation, location de biens immobiliers et succession...

Par **paulina01**, le **29/01/2010** à **15:21**

Bonjour à tous,

Ma mère souhaite me faire une donation de sa chambre de bonne qui lui appartient.
Est-ce que par donation, je peux toucher les loyers si je souhaite louer l'appartement et que ma mère m'en donne son accord?
De plus, en cas de succession, que faire? Car j'ai trois frères et soeurs dont tous les liens familiaux sont rompus. Peuvent-ils réclamer leur part?
Si ma mère vend son bien, l'argent qu'elle récupérera est-il soumis à héritage si elle n'a pas tout dépenser.
Elle s'est déjà renseigné et on lui a dit qu'elle pouvait seulement m'accorder sa part sans nuire aux parts réservataires de ses autres enfants. Est-ce le même cas si elle décide d'établir un testament?
Et si mes frères et soeurs déposent une lettre de consentement à refuser leur part héréditaire aujourd'hui. Peuvent-ils se rétracter au moment de la lecture du testament?
Merci à vous tous pour votre aide.

Bonne journée,

Pauline

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés